



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Paris le 25 mars 2009

Communiqué de presse

Nouvelle délibération en date du 25 mars 2009 du jury des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française-session 2007 dans la spécialité chirurgie viscérale et digestive -

Par décisions en date du 27 juin 2008, le Conseil d'Etat, saisi de recours de candidats déclarés non reçus par le jury des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française dans la spécialité chirurgie viscérale et digestive, a annulé la délibération du 15 novembre 2007 prise par ce jury, considérant qu'elle était illégale, dans la mesure où, en méconnaissance des dispositions réglementaires applicables, elle écartait des candidats ayant obtenu une note moyenne supérieure à 10, sans note éliminatoire à l'une des trois épreuves.

Le Conseil d'Etat ayant fait injonction au jury de redélibérer, le Centre national de gestion (CNG) a convoqué dans ses locaux, l'ensemble de ses membres dans la spécialité considérée, ce mercredi 25 mars 2009.

Le jury s'est donc réuni ce jour et a inscrit sur la liste d'aptitude les 9 candidats déclarés initialement non admis.

Un arrêté modifiant la liste d'aptitude des personnes ayant satisfait aux épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française –session 2007, sera publié dans les jours à venir et mis en ligne sur le site du CNG, rubrique concours, procédure d'autorisation d'exercice-résultats.

Contact : CNG : Diane Attali, chargée de la communication, 01 77 35 61 11
diane.attali@sante.gouv.fr